



2^{ème} TOUR du festival U12 U13



SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

Convocation des équipes à 13h30 pour début du rassemblement à 14 h00.



REGLEMENT

- Art 1 :** Toutes les équipes ont été réparties par la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes (avec entrée en lice des équipes U13 R1 en Festival U13, exemptées du 1^{er} tour).
Cas Particulier du Festival U12 : 12 équipes inscrites : 3 poules de 4
- Art 2 :** Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer. Durée des matchs : 1 x 20 minutes (2 x 15 minutes si poule de 3 équipes).
- Art 3 :** Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.
Concernant le Festival U12 seul les joueurs nés en 2008 sont autorisés à participer.
- Art 4 :** Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.
- Art 5 :** En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total « pied fort + pied faible »).
- Art 6 :** **EPREUVE DE JONGLERIE**
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres.
But de l'épreuve : Effectuer 50 jonglages pied fort et 30 jonglages pied faible.
Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).
2 essais par joueur, les surfaces de rattrapages ne sont pas autorisées.
- Art 7 :** **Qualification**
Festival U13 : les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 3^{ème} tour qui se déroulera le samedi 25 Janvier 2020. Les autres équipes seront éliminées.
Consolante Festival U13 : les premiers de chaque poule ainsi que les 10 meilleurs 2^{nds} aux jongleries seront qualifiés pour le 3^{ème} tour qui se déroulera le samedi 25 Janvier 2020. Les autres équipes seront éliminées.
Festival U12 : A l'issue de ce 2^{ème} tour de brassage, les équipes seront toujours réparties en 4 poules pour le 3^{ème} tour. 2 poules accession Festival U13 et 2 poules accession Consolante le 25 Janvier 2020.
- Art 8 :** Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission Jeunes et Technique du District.
- Art 9 :** En cas d'arrêté municipal pour le club recevant, obligation de prévenir Antoine RAIMBAULT qui se chargera de trouver un autre terrain d'accueil. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

La commission Jeunes et Technique